

Après le 7 mars, poursuivre et amplifier le mouvement

Le 7 mars les salariés des secteurs : social, médico-social, de l'insertion, de la petite enfance et de l'aide à domicile, étaient à nouveau avec les millions dans la rue, en manifestation et en grève.

Ils participaient à cette mobilisation « historique », 6ème depuis deux mois à l'appel dans l'unité de toutes les confédérations.

Ils exigeaient le retrait du projet de réforme des retraites.

Pourtant, Macron avec son gouvernement, maintient son projet alors qu'il est rejeté par 94% des actifs fort du soutien des 3 /4 de la population.

Comme l'a écrit l'intersyndicale au soir du 7 « le gouvernement doit dès maintenant retirer son projet ». La démocratie l'exige lorsqu'un tel projet est rejeté de la sorte.

Dans la continuité et la cohérence de nos positions, la FNAS FO appelle ses syndicats et ses sections syndicales, dans l'unité, à continuer d'organiser des Assemblées Générales avec les salariés. À elles de décider des modalités pour poursuivre et amplifier le mouvement, entre autres de leur participation aux différentes journées de mobilisation et de grève proposées, et ainsi poursuivre « la mise à l'arrêt du pays ».

Discutons partout de la nécessaire grève générale à laquelle nos confédérations devront appeler dans l'unité pour obtenir satisfaction, si Macron et son gouvernement minoritaire continuent à ne pas les entendre et, ainsi, tentent définitivement de passer en force.

Nos revendications sont encore et toujours d'actualités et légitimes.

Nous exigeons :

L'ABANDON PUR ET SIMPLE du projet MACRON/BORNE

ainsi que :

- **L'Augmentation générale et immédiate des salaires ;**
- **Les 183 euros pour tous sans contrepartie ;**
- **Le minimum conventionnel = + 20 % du SMIC ;**
- **Le Maintien et l'Amélioration des droits conventionnels ;**
- **Des moyens à hauteur des besoins pour l'emploi et l'amélioration des conditions de travail qui passe par l'arrêt des exonérations de cotisations sociales.**

Les milliards sont là. Ils doivent servir à financer les salaires, à renforcer les droits conventionnels existants et à embaucher à hauteur des besoins, et non pas à engraisser les actionnaires et servir au budget de guerre.

Paris, le 8 mars 2023